

**ACTES DU 1^{ER} CONGRES
DES CHERCHEURS EN EDUCATION**

24-25 mai 2000, Bruxelles

**DES OUTILS POUR EVALUER LES COMPETENCES
TRANSVERSALES**

Sylviane HUBERT, Brigitte DENIS
STE
(Service de Technologie de l'Education) - ULg

Ministère de la Communauté française

*Colloque organisé sous la présidence de Françoise DUPUIS,
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique*

La problématique de l'évaluation des compétences transversales est au centre des préoccupations actuelles. Alors que de nombreuses méthodes d'évaluation des compétences disciplinaires existent et sont usitées par les enseignants (interrogations au moyen de questions ouvertes, de QCM, examens oraux, ..., Leclercq (1999), de Landsheere (1992)), l'évaluation des compétences transversales pose davantage de problèmes car, d'une part, la collecte d'informations permettant de juger de l'acquisition de ces compétences chez les élèves est plus délicate (elle nécessite souvent l'observation des élèves au cours de l'activité d'apprentissage, et ce au moyen de grilles d'observation (Denis, 1990)) ; d'autre part, l'acquisition des compétences transversales doit être envisagée à long terme et, par conséquent, leur évaluation doit se faire de manière continue et progressive. Une enquête réalisée auprès de 98 professeurs du cours d'Education par la Technologie¹ révèle que 43% d'entre eux disent éprouver des difficultés pour apprécier l'acquisition de ces compétences chez leurs élèves (Hubert, Pauwen & Denis, 1997).

De juillet 1997 à juin 1998, le Service de Technologie de l'Education de l'Université de Liège a été chargé par le Ministère de la Communauté française de mettre au point des outils permettant l'évaluation de ce type de compétences (Hubert, Bosmans & Denis, 1998). Cette recherche avait pour objectif de **fournir aux enseignants** du cours d'Education par la Technologie (ET) **des méthodes et des moyens didactiques diversifiés pour évaluer les compétences transversales de leurs élèves lors d'activités de résolution de problèmes**, mais aussi **d'imaginer un système intégrant ces outils**. Actuellement, l'évaluation de ces compétences fait également l'objet d'une réflexion dans le contexte de l'utilisation pédagogique d'Internet où les élèves sont amenés à réaliser, en groupe, un projet au moyen des potentialités offertes par Internet (Hubert, Detroz, Demily & Denis, 1999).

Nous allons détailler, ici, les principes de base, les composantes principales et les modalités du système d'évaluation construit dans le cadre du cours d'ET. Nous tenterons d'attirer l'attention du lecteur sur les aspects méthodologiques qu'il convient d'annoncer à l'enseignant (et aux élèves).

2. Deux principes de base du système d'évaluation

En cohérence avec le Décret « Missions de l'école » qui précise que « *chaque établissement d'enseignement doit permettre à chaque élève de progresser à son rythme, en pratiquant l'évaluation formative et la pédagogie différenciée* » (juillet 1997, article 15), les chercheurs ont défini deux principes prioritaires (Hubert, Bosmans & Denis, 1998).

Le système d'évaluation doit être **simple** à utiliser par les enseignants, sans quoi sa mise en œuvre sera vaine. Il doit fournir une **évaluation de qualité**, à savoir :

- une **évaluation formative** qui, tout au long de l'année, tente de déceler les progrès réalisés par chaque élève mais aussi leurs difficultés, et ce afin de les aider à les surmonter ;
- une **évaluation conjointe** où enseignant et élève confrontent leur hétéro-évaluation et auto-évaluation.

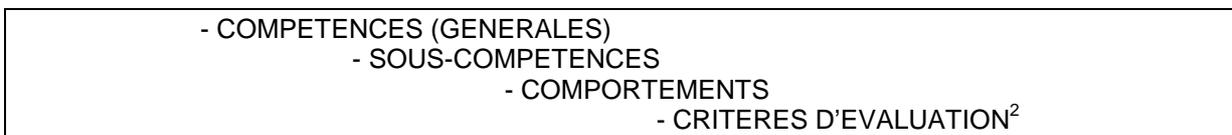
¹ Cours obligatoire dispensé au premier degré de l'enseignement secondaire.

3. Trois composantes du système d'évaluation

Pour être opérationnel, un système d'évaluation des compétences transversales doit comprendre diverses composantes :

- a) **Un arbre des compétences transversales.** La définition des compétences que l'on désire évaluer constitue une étape préalable à la création et l'utilisation des outils d'évaluation. Il est en effet nécessaire de définir ce que l'on va évaluer (le QUOI) avant d'envisager avec quel(s) moyen(s) on va réaliser cette évaluation (le COMMENT). Un tel travail a été réalisé pour des compétences principalement axées sur la résolution de problèmes (Hubert, Bosmans & Denis, 1998).

La structure générale de l'arbre de compétences est la suivante :



- b) **Des outils d'évaluation diversifiés.** Des grilles d'observation sont élaborées sur mesure à partir des compétences de l'arbre, afin d'évaluer des comportements ciblés par l'enseignant. Ces outils sont aussi bien destinés à l'enseignant qu'aux élèves.
- c) **Un guide pratique** contenant des conseils méthodologiques et des outils pour aider à la mise en œuvre du système.

4. Quatre modalités d'utilisation des outils d'évaluation

Ce système d'évaluation est exploitable selon quatre modalités.

4.1. Modalité n°1 : Professeur – observateur ou hétéro-évaluation quantitative

L'enseignant code, au moyen d'une grille « d'observation », les conduites des élèves relatives aux comportements-cibles qu'il a sélectionnés dans l'arbre. Le codage est effectué durant l'activité d'apprentissage (en passant dans les groupes de travail). Il est quantitatif : on observe la fréquence d'apparition des conduites-cibles.

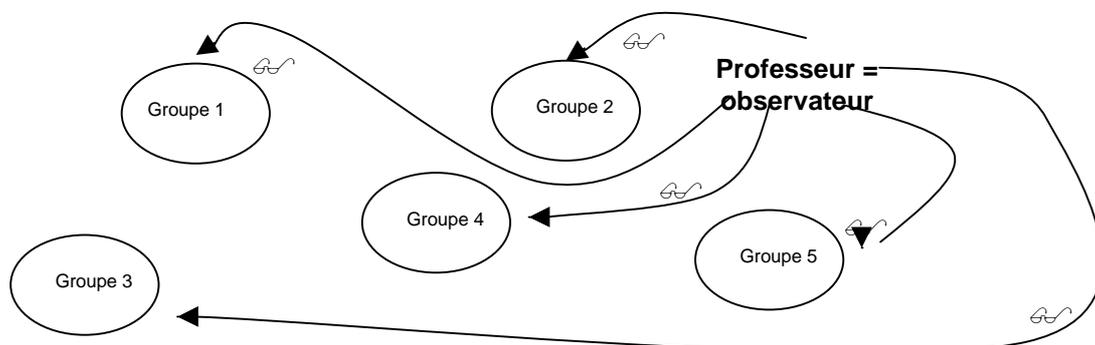


Schéma 1 : « Professeur – observateur ou hétéro-évaluation quantitative » (Hubert, Bosmans & Denis, 1998)

² Par exemple, dans le cas d'une hétéro-évaluation par l'enseignant : 1. je suis satisfait(e) de l'élève : il a bien fait ce que je lui ai demandé (☺) ; 2. je suis satisfait(e) de l'élève mais il peut encore progresser (☺ ☺) ; 3. je ne suis pas satisfait(e) du travail accompli par l'élève (☹) ; 4. l'élève n'a rien fait (☹ ?) ; 5. je n'ai pas eu l'occasion d'observer ce comportement chez l'élève (⊗).

Lorsque le professeur est un observateur, il ne s'implique quasi pas dans le travail des groupes ; il laisse les élèves travailler de manière autonome (sauf si un besoin se fait sentir). Les élèves sont avertis de ce mode de fonctionnement au début de la leçon.

4.2. Modalité n°2 : Professeur – évaluateur ou hétéro-évaluation qualitative

L'enseignant évalue (a posteriori) les comportements des élèves au moyen d'une grille « d'appréciation » : il passe dans les différents groupes et observe le travail des élèves en vue de les évaluer, tout en étant une « personne-ressource » (il les sollicite, les aide en cas de besoin, ...). Il réalise, en fin de cours, une appréciation des comportements des élèves pour lesquels il dispose de suffisamment d'informations (relevées lors de son passage dans les groupes). L'appréciation est qualitative, mais guidée par une liste de critères (comportements à apprécier).

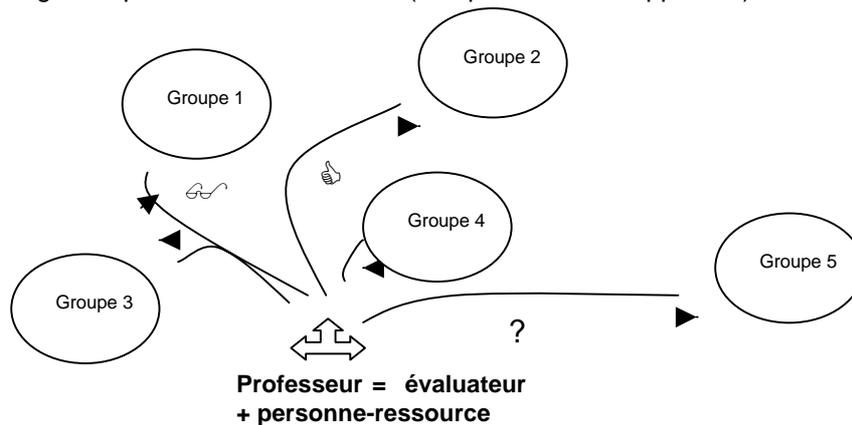


Schéma 2 : « Professeur – évaluateur ou hétéro-évaluation qualitative » (Hubert, Bosmans & Denis, 1998)

L'investissement de l'enseignant au sein des différents groupes est tel qu'il n'a pas la possibilité de coder les comportements des élèves.

4.3. Modalité n°3 : Elève – auto-évaluateur ou auto-évaluation qualitative

Outre l'évaluation réalisée par l'enseignant, il est intéressant de mettre en place un système d'auto-évaluation des élèves où ceux-ci doivent déterminer eux-mêmes leur niveau d'acquisition pour les comportements-cibles³. Cette pratique permet de responsabiliser l'élève quant à son évaluation, mais aussi de réaliser une évaluation conjointe grâce à la comparaison entre les hétéro- (modalité n°2) et auto-évaluations effectuées au cours d'une période, ceci lors d'un entretien où les deux parties - enseignant et élève- défendent leur point de vue et argumentent leur appréciation.

³ Il s'agit des mêmes comportements que ceux observés ou appréciés par l'enseignant.

4.4. Modalité n° 4 : Elève – observateur ou allo-évaluation quantitative

A certains moments, il est possible d'envisager que les élèves s'observent entre eux. Ce système d'observation par les pairs permet à l'enseignant de confronter ses propres observations à celles des observateurs. Dans ce cas, un élève (voire plus) de chaque groupe joue le rôle d'un observateur externe : il a pour tâche de coder, dans une grille prévue à cet effet, chaque fois que les comportements-cibles sont émis par l'un de ses pairs. C'est à nouveau une opportunité d'évaluation conjointe si l'on met en relation cette modalité et celle du professeur-observateur (modalité n°1).

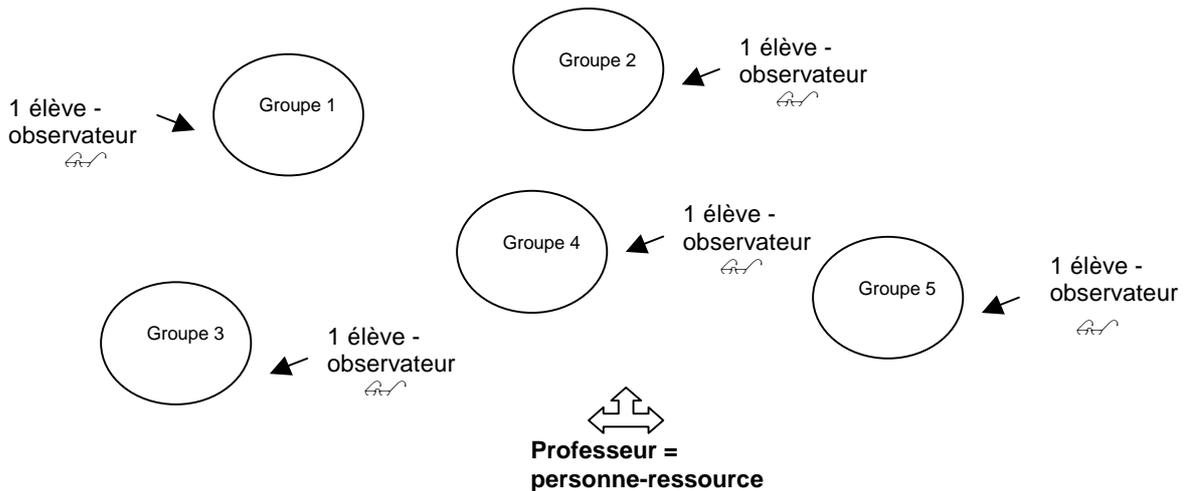


Schéma 3 : « Elève – observateur ou allo-évaluation quantitative » (Hubert, Bosmans & Denis, 1998)

5. Conclusion

Après avoir défini une série de compétences transversales dans le but de créer, sur mesure, des grilles d'observation et d'appréciation, l'équipe de recherche a expérimenté la faisabilité d'application de différentes modalités d'évaluation (auto/hétéro, par le professeur/par l'élève). Celles-ci permettent de mettre en œuvre un dispositif d'évaluation conjointe et formative. Les outils ont été expérimentés dans sept classes, de janvier 1997 à juin 1998, et ont été peaufinés au fur et à mesure des expérimentations.

Des travaux de recherche futurs permettront de tester la faisabilité de ce type de dispositifs d'évaluation dans d'autres contextes éducatifs.

Références

de LANDSHEERE G. [1992]

Evaluation continue et examens - Précis de docimologie, Labor, Bruxelles, 6^e éd.

DENIS B. [1990]

Vers une auto-régulation des conduites d'animateur en milieu LOGO, Thèse de doctorat, Université de Liège, Inédit.

HUBERT S., PAUWEN M. & DENIS B. [1997]

Impact du cours d'Education par la Technologie, Rapport de recherche, Service de Technologie de l'Education, Université de Liège.

HUBERT S., BOSMANS C. & DENIS B. [1998]

Impact du cours d'Éducation par la Technologie : Mise au point d'outils d'évaluation des compétences transversales, Rapport de recherche, Service de Technologie de l'Éducation, Université de Liège.

HUBERT S., BOSMANS C. & DENIS B. [1998]

Éducation par la Technologie : Outils d'évaluation formative des compétences transversales, Guide pratique, Service de Technologie de l'Éducation, Université de Liège.

HUBERT S., DETROZ P., DEMILY F. & DENIS B. [1999]

Apprentissage et utilisation d'Internet, Comment utiliser Internet à des fins éducatives ? Comment évaluer les effets de l'emploi d'Internet sur le développement de compétences transversales et spécifiques chez les élèves de l'enseignement secondaire ?, Rapport de recherche, Service de Technologie de l'Éducation, Université de Liège.

LECLERCQ D. [1999]

Edumétrie et docimologie, Université de Liège.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE [1997]

Décret « Missions de l'École » : « Mon école, comme je la veux ! Ses missions. Mes droits et mes devoirs. », Bruxelles.

MINISTERE DE L'EDUCATION [1994]

Socles de compétences dans l'enseignement fondamental et au premier degré de l'enseignement secondaire, Bruxelles.